



COALITION QUÉBÉCOISE  
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Une nouvelle étude démontre la nécessité d'inclure le menthol dans toute interdiction des saveurs ajoutées aux produits du tabac afin de protéger les jeunes**

**Montréal, le 20 juin 2014** — Contrairement aux dires d'**Imperial Tobacco** et de **Santé Canada**, une équipe de chercheurs du **Centre Propel de l'Université Waterloo** a observé que l'usage des produits du tabac aromatisés au menthol est très répandu au Canada chez les jeunes fumeurs du secondaire. Leur étude, intitulée « *Smoking intensity and intent to continue smoking among menthol and non-menthol adolescent smokers in Canada* » et publiée dans l'édition de juin du *Cancer Causes Control*<sup>i</sup>, a sondé 4,736 jeunes fumeurs (secondaire III à V) à travers le Canada. Conclusion : environ le tiers (32 %) des jeunes fumeurs ont fait usage de cigarettes mentholées au cours du dernier mois, et ces jeunes fument plus de cigarettes et ont moins l'intention d'arrêter que ceux qui consomment des produits non mentholés.

Rappelons que le menthol et ses dérivés sont les seuls additifs aromatisants exemptés par l'interdiction fédérale<sup>ii</sup> d'aromatiser les cigarettes et les petits cigares instaurée par le gouvernement Harper en 2009.

« *On se doutait de la popularité des cigarettes mentholées chez les jeunes, mais Santé Canada disait ne pas détenir de données solides quant à leur consommation parmi les jeunes, alors qu'Imperial Tobacco affirmait que le menthol ne représentait qu'une part marginale du marché et qu'il n'attirait pas les jeunes,* » explique **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.**

« *Cette étude confirme l'ampleur du phénomène chez les adolescents et démontre clairement la nécessité d'inclure le menthol dans toute interdiction des saveurs dans les produits du tabac. Comme les saveurs de fruits et de friandises, le menthol augmente l'attrait du tabac auprès des jeunes et augmente les probabilités que les jeunes tombent dans le piège mortel du tabagisme.* »

### **Dangers accrus**

En plus de souligner un taux étonnamment élevé d'usage des produits mentholés chez les jeunes, l'étude a également confirmé les risques significativement plus importants pour la santé des jeunes que représentent ces produits :

- Les jeunes fumeurs de cigarettes mentholées consomment en moyenne presque 2 fois plus de cigarettes par semaine que les jeunes qui fument des cigarettes sans menthol (43 versus 26 cigarettes par semaine). Selon les auteurs, il s'agit là d'un indicateur montrant que ces jeunes sont davantage accros à la nicotine.
- Les adolescents qui fument des cigarettes mentholées sont aussi 3 fois plus susceptibles de ne pas avoir l'intention de cesser de fumer au cours de la prochaine année comparativement aux jeunes fumeurs de cigarettes non mentholées. Selon les auteurs, cela reflète notamment l'attrait sensoriel des produits chez les jeunes.

### Attentes des groupes de santé

« Le gouvernement Harper aurait dû interdire le menthol en vertu du principe de précaution dès 2009, mais il préférerait attendre que le problème se manifeste de manière évidente avant d'agir. Cinq ans plus tard, on détient les preuves, mais pendant toute cette période l'industrie du tabac a pu continuer de mettre en marché des produits mentholés, ayant même multiplié les marques et variantes au menthol.

« Il est plus que temps que le gouvernement Harper bonifie sa loi sur le tabac et ferme toutes les échappatoires ayant permis à l'industrie de continuer à mettre sur le marché des cigarettes, cigarillos et autres produits du tabac aromatisés qui favorisent le tabagisme chez les jeunes, » ajoute **Mme Doucas**. « Mais comme le fédéral n'a cessé de fermer les yeux sur le fait que l'industrie du tabac a aisément contourné la loi depuis sa mise en vigueur, les groupes de santé comptent sur les gouvernements provinciaux pour régler ce problème. »

En effet, les groupes de santé du Québec attendent avec impatience la révision de la Loi sur le tabac du Québec pour, entre autres, interdire l'aromatisation des produits du tabac. (Cette révision se fait attendre depuis 2010.<sup>iii</sup>) Tous les groupes de santé ayant témoigné devant la **Commission de la santé et des services sociaux** en août dernier ont insisté sur l'inclusion du menthol parmi les saveurs interdites. La **Commission** a par la suite émis une recommandation unanime comme quoi « les membres de la Commission de la santé et des services sociaux recommandent que la Loi sur le tabac soit révisée, »<sup>iv</sup> invoquant l'attrait des produits du tabac pour les jeunes. De plus, tous les partis politiques ont reconnu la nécessité de confronter le problème de l'aromatisation des produits du tabac afin de protéger les jeunes.<sup>v</sup>

### Caractéristiques des produits mentholés

- Lorsqu'inhalés, les produits mentholés laissent en bouche **un agréable goût de menthe et une sensation rafraîchissante**, voire refroidissante.
- Les propriétés du menthol **adoucissent les effets irritants de la fumée** (effet anesthésiant),<sup>vi,vii</sup> ce qui **facilite l'inhalation pour les fumeurs débutants**<sup>viii</sup> (et souvent les fumeurs enrhumés<sup>ix</sup>).
- **Les jeunes sont plus enclins à expérimenter avec les marques de tabac mentholé qu'avec les non mentholées.**<sup>x</sup>
- De nombreuses études démontrent que les produits du tabac au menthol sont **souvent perçus (à tort) comme étant moins nocifs.**<sup>xi</sup>
- **L'arrêt tabagique semble être plus difficile pour les fumeurs de cigarettes mentholées** : moins parviennent à arrêter comparativement aux fumeurs de cigarettes non mentholées.<sup>xii</sup>



#### Extrait du témoignage de M. Éric Gagnon, Directeur aux Communications Externes d'Imperial Tobacco Canada, devant la Commission de la Santé de l'Assemblée nationale, août 2013<sup>xiii</sup>

« Imperial Tobacco Canada estime que le gouvernement fédéral a pris une décision éclairée et basée sur des données probantes lorsqu'il a choisi, au terme d'un examen, de ne pas inclure le menthol dans l'interdiction d'ingrédients. Les données probantes continuent de démontrer que les cigarettes mentholées sont actuellement l'option de choix d'un segment plus âgé de la population adulte. Ces cigarettes connaissent un recul depuis des décennies. Elles représentent un très faible pourcentage de l'ensemble du marché des cigarettes à environ 4,5 %. » ... « L'objectif du gouvernement au niveau des produits... des saveurs, en fait, c'est des produits qui sont attrayants pour les jeunes. Et les études démontrent que les produits mentholés sont utilisés par des adultes, et puis ce n'est pas un marché qui est en croissance. Donc, si l'objectif, vraiment, c'est de s'assurer que les jeunes n'aient pas accès à des produits, le menthol n'est pas inclus dans ces saveurs-là. »

- 
- <sup>i</sup> Azagba S1, Minaker LM, Sharaf MF, Hammond D, Manske S., "Smoking intensity and intent to continue smoking among menthol and non-menthol adolescent smokers in Canada", *Cancer Causes Control*, 10 juin 2014. <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs10552-014-0410-6#page-1>
- <sup>ii</sup> Gouvernement du Canada, « *Loi restreignant la commercialisation du tabac auprès des jeunes* », [http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Pub=Bill&Doc=C-32\\_4&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F&File=4](http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Pub=Bill&Doc=C-32_4&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F&File=4) ; Liste des additifs : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-11.5/page-16.html>.
- <sup>iii</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, communiqué « Les groupes de santé invitent le ministre à réviser la loi sans plus tarder », 18 octobre 2010. [http://www.cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2010/PRSS\\_10\\_10\\_18\\_ReactionRapportMiseEnOeuvre2010.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2010/PRSS_10_10_18_ReactionRapportMiseEnOeuvre2010.pdf)
- <sup>iv</sup> Commission de la santé et des services sociaux, rapport, 6 décembre 2013. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2013/RAPP\\_13\\_12\\_06\\_CommissionSanté\\_LoiSurLeTabac.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/RAPP_13_12_06_CommissionSanté_LoiSurLeTabac.pdf)
- <sup>v</sup> Le ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert, a indiqué au printemps 2013 qu'il manifestait "de l'ouverture" à légiférer sur des produits susceptibles de séduire les jeunes comme les cigareilles aromatisés. En mai 2013, la députée du Parti libéral Rita de Santis a lancé une pétition en faveur de l'interdiction des additifs qui rendent le tabac attrayant aux jeunes, initiative appuyée par son collègue le Dr Yves Bolduc, alors critique en matière de santé du parti. Du côté de la CAQ, c'est la porte-parole en matière de santé, Dre Hélène Daneault, qui a signalé dans un communiqué au même moment son appui pour « l'initiative des groupes de santé, médecins et victimes du tabac » qui réclament « un renforcement de la Loi sur le tabac » face aux « multiples stratagèmes de l'industrie pour rendre leurs produits plus attrayants ... comme par exemple l'arrivée des cigarettes aromatisées sur le marché au cours des dernières années ». De plus, le Dr Philippe Couillard et M. François Legault ont tous deux souligné l'importance de réviser la Loi, étant donné la sévérité du problème de l'aromatisation : « C'est très néfaste pour les jeunes. Ça les incite à consommer ce qu'eux pensent être des bonbons, mais qui sont des cigarettes très nocives, » a commenté ce dernier. Voir référence à partir de la page 2: [http://cqct.qc.ca/Communiqués\\_docs/2013/PRSS\\_13\\_11\\_13\\_Alberta\\_Ontario\\_InterdictionSaveurs.pdf](http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2013/PRSS_13_11_13_Alberta_Ontario_InterdictionSaveurs.pdf)
- <sup>vi</sup> Ferris Wayne, G., Connolly, G., "Application, function, and effects of menthol in cigarettes: A survey of tobacco industry documents", *Nicotine & Tobacco Research*, février 2004, Vol 6 Suppl. 1. [http://ntr.oxfordjournals.org/content/6/Suppl\\_1/S43.abstract](http://ntr.oxfordjournals.org/content/6/Suppl_1/S43.abstract)
- <sup>vii</sup> German Cancer Research Center (DKFZ), *Additives in Tobacco Products: Menthol*, Heidelberg, Allemagne, 2012. [http://www.dkfz.de/de/tabakkontrolle/download/PITOC/PITOC\\_Tobacco\\_Additives\\_Menthol.pdf](http://www.dkfz.de/de/tabakkontrolle/download/PITOC/PITOC_Tobacco_Additives_Menthol.pdf)
- <sup>viii</sup> WHO Study Group on Tobacco Regulation — TobReg (Comité d'experts internationaux constitué par l'OMS), « The Scientific Basis of Tobacco Product Regulation », *WHO Technical Report Series*, 2007, no 945, p. 37. [http://www.who.int/tobacco/global\\_interaction/tobreg/9789241209458.pdf](http://www.who.int/tobacco/global_interaction/tobreg/9789241209458.pdf)
- <sup>ix</sup> German Cancer Research Center (DKFZ), *Additives in Tobacco Products: Menthol*, Heidelberg, Allemagne, 2012. [http://www.dkfz.de/de/tabakkontrolle/download/PITOC/PITOC\\_Tobacco\\_Additives\\_Menthol.pdf](http://www.dkfz.de/de/tabakkontrolle/download/PITOC/PITOC_Tobacco_Additives_Menthol.pdf)
- <sup>x</sup> Food and Drug Administration (2013), "Preliminary scientific evaluation of the possible public health effects of menthol versus non-menthol cigarettes". Recensé à partir de <http://www.fda.gov/downloads/ScienceResearch/SpecialTopics/PeerReviewofScientificInformationandAssessments/UCM361598.pdf>
- <sup>xi</sup> Rising J., Alexander L., "Review : Marketing of menthol cigarettes and consumer perceptions", *Tobacco Induced Diseases*, 2011, 9(Suppl 1):S2. <http://www.tobaccoinduceddiseases.com/content/9/S1/S2>
- <sup>xii</sup> Benowitz, N., Houston, T., Kiefe, C., in "Coronary Artery Risk Development in Young Adults", *Archives of Internal Medicine*, 25 septembre 2006. <http://universityofcalifornia.edu/news/article/8525>
- <sup>xiii</sup> [http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-40-1/journal-debats/CSSS-130821.html#\\_Toc385506630](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-40-1/journal-debats/CSSS-130821.html#_Toc385506630)